

B. 20  
Marie  
Lichine.

Le premier avril mil huit cent soixante un  
nous prêtre avons baptisé Marie née l'a fille de  
Pierre Lichine et de Catherine Devard de cette paroisse.  
Parrain Cécile Duguis. Marraine Sophie Lichine  
qui ne signent.

E. Monjean <sup>P<sup>re</sup></sup>

N. 13  
Paul  
Bergeron  
et  
Saras  
Pey

Le deux avril mil huit cent soixante un, après  
la publication de trois bans de mariage faite au prône  
de nos messes paroissiales, entre Paul Bergeron dorénavant  
celier à St. Helie, garçon majeur de Charles Bergeron  
et de défunte et regle l'été de cette paroisse d'une part,  
et Saras Pey venue de Pierre Tribreau de cette  
paroisse d'autre part. Vu la dispense d'habilité  
publique obtenue de Monseigneur de Clou Administrateur  
ministre au lieu de la dispense de temps prohibé obtenue  
de la même autorité ecclésiastique, nous prêtre curé  
de cette paroisse avons reçu leur mutuel consente-  
ment de mariage et leur avons donné la  
bénédiction nuptiale en présence de Charles Ber-  
geron père de l'époux, de François Lichine de  
Victor Tribreau, qui tous ne savent signer ainsi  
que les époux.

E. Monjean <sup>P<sup>re</sup></sup>

B. 24  
Vital  
Boulanger

Le deux avril mil huit cent soixante un  
nous prêtre avons baptisé Vital né ce jour de  
Vital Boulanger et de Eleonore Pey de cette  
paroisse - Parrain Alfred Demieus. Marraine  
Aimantine Gilion qui ne signent.

E. Monjean <sup>P<sup>re</sup></sup>

N. 28  
François  
Trambly

Le huit avril mil huit cent soixante un,  
nous prêtre avons baptisé François né  
ce jour de François Trambly et de Victo-  
r Hamilton de cette paroisse. Parrain François  
Trambly. Marraine Sophie Lichine qui ne signent.

E. Monjean <sup>P<sup>re</sup></sup>

N. 14  
Chrysetone  
Croust  
et  
Jeppine  
Bernier

Le huit avril mil huit cent soixante un  
après la publication de trois bans de mariage  
faite au prône de nos messes paroissiales, entre  
Chrysetone Croust garçon majeur de feu Jean  
Croust et de Olive Coumel de cette paroisse d'une  
part, et Jeppine Bernier fille mineure de feu  
Gabriel Bernier et de Marie Demare de cette

paroisse d'autre part, ne étant d'aucun au-  
cun empêchement au dit mariage, nous prêtre curé  
sanguin, avons reçu leur mutuel consentement de  
mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale  
en présence de Cyree Duguis de Jesse Gilion qui ont  
déclaré ne savoir signer ainsi que les époux.

E. Monjean <sup>P<sup>re</sup></sup>

N. 15  
Guillaume  
Croust  
et  
Céline  
Desbrière

Le huit avril mil huit cent soixante un  
après la publication de trois bans de  
mariage faite au prône de nos messes paroissi-  
ales et de deux publications faites à St. Norbert  
de Cup de Châtis, entre Guillaume Croust garçon  
majeur de feu Jean Croust et de Olive Coumel de  
cette paroisse d'une part, et Céline Lichine fille  
mineure de feu Thomas Lichine et de défunte Basile  
Gauthier de St. Norbert de Cup de Châtis d'autre  
part, ne étant d'aucun empêchement  
au dit mariage, vu la dispense d'un ban de  
mariage accordé par nous en vertu des pouvoirs  
à nous conférés par le Grandeur Monseigneur de  
Clou Administrateur. Nous prêtre curé de cette  
paroisse avons reçu leur mutuel consentement  
de mariage et leur avons donné la bénédiction  
nuptiale en présence de Jean Croust et de Augustin  
Molodet qui ont déclaré ne savoir signer non  
plus que les époux.

E. Monjean <sup>P<sup>re</sup></sup>

N. 16  
Pierre  
Lion  
et  
Marie  
Lévigne

Le huit avril mil huit cent soixante un  
après la publication de trois bans de mariage  
faite au prône de nos messes paroissiales  
entre Pierre Lion fils majeur de Pierre Lion  
et de défunte Genevieve Quellit sa mère et sa  
de l'acte d'une part, et Marie Lévigne fille  
mineure de défunt Vincent Lévigne et de Lucille  
Gauthier de cette paroisse d'autre part, ne  
étant d'aucun empêchement au dit  
mariage, nous prêtre curé de cette paroisse, avons  
reçu leur mutuel consentement de mariage  
et leur avons donné la bénédiction nuptiale  
en présence de Pierre Gauthier et Joseph Gauthier qui  
ont déclaré ne savoir signer non plus que les époux.

E. Monjean <sup>P<sup>re</sup></sup>